

**RAPPORT DE FIN D'EXERCICE**  
**1989-1990**



**ADMIR**



**Rapport de fin d'exercice**

**de**

**l'ADMSR**

**1989-1990**

Notre mission: Bâtir le pays en aidant les Canadiens à partager leurs idées,  
leurs informations et leurs rêves.

Rapport de fin d'exercice de l'ADMSR  
Rédacteur en chef: May Morpaw  
Révision de texte: Caroline Deroy  
Photocomposition: Danielle Champagne / André Foucault

© Ministère des Communications  
Gouvernement du Canada  
Mai 1990

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sommaire . . . . .	1
<b>Vingtième anniversaire . . . . .</b>	<b>7</b>
Initiatives ministérielles . . . . .	9
Initiatives du secteur . . . . .	10
Initiatives de l'Administration centrale . . . . .	11
Initiatives des régions . . . . .	12
<b>Gestion des ressources . . . . .</b>	<b>15</b>
Ressources humaines . . . . .	17
Région de l'Atlantique . . . . .	19
Région de l'Ontario . . . . .	20
Région du Centre . . . . .	22
Région du Pacifique . . . . .	22
Représentation équitable et langues officielles . . . . .	23
Productivité . . . . .	23
Ressources financières . . . . .	25
<b>Rendement opérationnel . . . . .</b>	<b>27</b>
Opérations relatives au spectre . . . . .	29
Autorisation et contrôle du spectre . . . . .	29
Planification et politique de la réglementation . . . . .	30
Points saillants dans les régions . . . . .	31
Région de l'Atlantique . . . . .	31
Région du Québec . . . . .	31
Région de l'Ontario . . . . .	33
Région du Centre . . . . .	34
Région du Pacifique . . . . .	34
Planification et technique du spectre . . . . .	35

Réglementation en matière de radiodiffusion . . . . .	40
Communications et Culture . . . . .	43
Région du Pacifique . . . . .	44
Région du Centre . . . . .	45
Région de l'Ontario . . . . .	45
Région du Québec . . . . .	47
Région de l'Atlantique . . . . .	47
Affaires publiques . . . . .	49
Télécommunications d'urgence . . . . .	51
Opérations régionales de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) . . . . .	53

## SOMMAIRE

Dans le Secteur de la gestion du spectre et des opérations régionales (ADMSR), l'ensemble des ressources de 1989-1990 a totalisé 907 années-personnes et près de 50 millions de dollars. Nous avons cherché tout au long de l'année à atteindre les objectifs et à suivre les grandes orientations que proposait le document de stratégie paru le printemps dernier. L'exercice a été caractérisé tant par de grandes réalisations en matière de gestion du spectre, notamment l'adoption de la nouvelle Loi sur la radiocommunication, que par la poursuite des efforts de régionalisation des programmes et de la gestion des projets dans les domaines de la technologie des communications et du développement culturel. En outre, l'organisation et la coordination des activités marquant le 20<sup>e</sup> anniversaire ont bénéficié d'efforts particuliers, surtout de la part de nos gestionnaires des Affaires publiques.

C'est lors de la revue des réalisations du secteur au cours de cette année que sont ressortis clairement et indéniablement les liens entre nos activités et nos principes directeurs. Chaque initiative peut être rattachée à au moins un des grands principes qui motivent nos gestes. Le service demeure notre but primordial et nous veillons à l'assurer par l'entremise d'une bonne gestion, du travail en équipe et du partage de valeurs communes. Une communication efficace nous permet de servir notre clientèle, de nous intéresser à chaque employé et de reconnaître les réalisations.

### *Gestion des ressources*

Dans un milieu complexe, les ressources humaines sont demeurées un de nos principaux sujets de préoccupation. Au sein du Secteur, le dialogue, soutenu par l'initiative de revitalisation 2000 de la fonction publique, s'est intensifié grâce à la mise en oeuvre de notre plan d'action en matière de ressources humaines. Ce plan est axé sur la formation, les évaluations et un programme d'échange des employés afin de répondre aux grandes questions soulevées dans le sondage mené auprès des employés et abordées au cours du travail d'élaboration de la mission du Ministère. Dans le cadre du plan d'action de l'ADMSR, il y a eu une deuxième série de consultations publiques un peu partout au pays pour prendre le pouls du Secteur. Au cours de ces discussions, nous avons passé en revue les six principes de fonctionnement et réaffirmé notre engagement face à la mission du Ministère.

À l'échelon du Secteur, nous avons également continué à pousser de l'avant et à faire fond sur les résultats déjà obtenus en matière de représentation des femmes dans les secteurs d'emplois non traditionnels et en matière de participation des francophones.

### ***Gestion du spectre***

En ce qui concerne la législation, la promulgation de la nouvelle Loi sur la radiocommunication le 4 octobre 1989 représente le couronnement de nos efforts pour moderniser la principale loi sur laquelle nous nous fondons dans le domaine de la gestion du spectre.

Les nouveaux règlements qui sanctionnent la délivrance de licences collectives aux radiocommunicateurs ont reçu l'approbation finale du Comité spécial du Conseil le 4 décembre 1989 et ils entrent en vigueur le 1er avril 1990. Les mesures spéciales requises pour mettre en vigueur le nouveau barème des droits en avril ont exigé des efforts de souplesse pour respecter le calendrier de mise en oeuvre.

On a continué à mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité grâce à l'automatisation; on a notamment procédé à l'installation de réseaux locaux pour le Secteur et assuré la formation et le soutien nécessaires à cet égard.

Les efforts pour réduire et rationaliser le travail de la réglementation se sont poursuivis. Ainsi, on a rationalisé le processus d'autorisation dans le cas des stations de base du service cellulaire et simplifié celui de la délivrance des licences aux TTPO.

De l'avis général des requérants, c'est de façon judicieuse et professionnelle qu'on a procédé à l'échelle nationale à la sélection des titulaires de licences de systèmes de téléappel dans la bande de 900 MHz.

Nous avons agi dans l'intérêt du public lorsque nous avons demandé que le programme de raccordement de matériel terminal prévoie la compatibilité avec les prothèses auditives et assorti la norme d'homologation d'exigences techniques et de méthodes d'essai.

Diverses questions de principe ont exigé notre attention au cours des dernières réunions du cycle d'étude de quatre ans du CCIR. Parmi ces questions, il y a la télévision à haute définition, la radiodiffusion sonore numérique et les services mobiles personnels, ainsi que la croissance escomptée dans les domaines de la téléphonie cellulaire et des communications personnelles, ce qui comporte des exigences sur le plan des fréquences. Ces questions, ainsi que d'autres préoccupations semblables, ont été explorées lors du colloque Spectre 20/20 tenu en novembre et dont le thème était "Innovations - Le défi commun".

Un plan stratégique de trois ans a été préparé pour traiter des questions liées à l'immunité du matériel électronique. L'objectif visé est d'éviter l'imposition de règlements et d'inciter les fabricants à offrir d'eux-mêmes une garantie de réparation, de remplacement ou de remboursement.

Nous en sommes venus à une entente avec Santé et Bien-être social Canada sur un modèle de prédiction informatisé des rayonnements non ionisants qui sera utilisé pour vérifier la sécurité de l'environnement au moment des demandes de licence de station de radiodiffusion. Cette initiative a été entreprise pour répondre aux préoccupations du public quant aux effets que peuvent avoir sur la santé des signaux radioélectriques de forte intensité.

Nous sommes en outre parvenus à maintenir le Canada dans son rôle de chef de file en ce qui concerne la prédiction et le contrôle du brouillage causé au matériel aéroporté d'atterrissage aux instruments par les stations de radiodiffusion FM. Si nous avons atteint ce résultat, c'est grâce au modèle d'analyse informatisé FM/NAVCOM que nous avons mis au point.

Au cours du dernier exercice, notre réseau de bureaux régionaux et de bureaux de district a délivré 99 400 licences de stations radio nouvelles et modifiées et traité au total 925 000 demandes de renouvellement, soit une augmentation de 13% par rapport à 1988-1989. Par ailleurs, quelque 10 100 plaintes sur le brouillage ont fait l'objet d'une enquête et ont été réglées. De ce nombre, il y a eu 4 000 cas de brouillage de systèmes de radiocommunications comme ceux qu'utilisent les services de police, d'incendie, de navigation aérienne et de répartition commerciale.



Dans le domaine de la réglementation de la radiodiffusion, un total de 3 094 certificats nouveaux, renouvelés ou modifiés ont été délivrés dont 1 155 pour la radio AM et FM, 974 pour la télévision et 965 pour la câblodistribution.

### ***Communications et Culture***

On a continué à mettre l'accent sur la participation des régions à l'exécution des programmes et à l'élaboration des politiques. C'est dans cet esprit que l'on a décidé de confier aux cinq bureaux régionaux les fonctions régionales d'experts-conseils en matière de musées qui relevaient du Programme d'appui aux musées. À la fin de l'année, un expert-conseil avait ainsi déménagé et le processus de dotation en personnel était amorcé dans les autres régions.

L'année a également été marquée par une délégation des responsabilités du Programme d'initiatives culturelles, dont la responsabilité de certains aspects est passée des bureaux régionaux aux bureaux de district. Ce fut notamment le cas des analyses des festivals et des événements spéciaux. Cette délégation en faveur des districts a pris la forme de fonctions permanentes ou de projets pilotes qui ont comporté des évaluations subséquentes.

Le Comité directeur du développement régional s'est réuni à plusieurs reprises au long de l'année afin d'examiner nos priorités stratégiques et d'approuver des projets clés. Le développement régional n'a pas été délaissé puisque de nombreux projets qui ont été menés en collaboration avec le secteur public et le secteur privé ont donné d'heureux résultats, comme notre contribution à l'établissement du Centre canadien des communications maritimes à St. John's (T.-N.) et de la Legal Information System and Technologies Foundation à l'Université de la Colombie-Britannique. Par ailleurs, les négociations se sont poursuivies en vue de la signature d'ententes de coopération culturelle avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Dans les régions de l'Ontario et du Centre, les activités ont porté principalement sur la gestion de projets en vertu des ententes auxiliaires de développement économique et régional actuelles.

Durant l'été, les responsabilités en matière de Communications et Culture et d'Affaires publiques dans la région du Québec ont été confiées au nouveau sous-ministre adjoint pour le Québec, donnant ainsi au Ministère un seul porte-parole dans la région.

### ***Affaires publiques***

L'expansion des Affaires publiques s'est poursuivie au cours de l'année, ce qui s'est traduit notamment par des responsabilités accrues dans les domaines de la planification des communications, des communications internes et de la production de bulletins de nouvelles régionaux.

### ***Télécommunications d'urgence***

En matière de télécommunications d'urgence, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les éléments de télécommunications du plan mis en oeuvre par Protection civile Canada en cas de tremblements de terre. Ce plan peut être étendu à toutes les situations qui présentent des dangers. Le Ministère prépare en ce moment un guide des procédures d'urgence qui contiendra toutes les procédures de télécommunications à suivre lorsque les dangers ou des situations d'urgence se présentent.

Nous avons en outre participé à l'élaboration de plans de télécommunications d'urgence internationales ainsi qu'à des séances de formation qui s'inscrivaient dans le cadre d'exercices nationaux et internationaux.

### ***Télécommunications gouvernementales***

À l'ATG, l'expansion et la modernisation des services téléphoniques se sont traduites par des extensions à Belleville (Ontario), à l'aéroport international de Vancouver, dans le secteur sud de Vancouver et à Truro (N.-É.). La technologie de l'audio-messagerie a fait l'objet d'un essai concluant à Halifax, essai auquel ont participé Statistique Canada, Travaux publics et Environnement Canada. Le Réseau fédéral d'audio-messagerie a été mis en place à Ottawa, Vancouver, Toronto et Montréal.

Il y a eu extension du réseau privé de l'État pour desservir le nord de la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

### ***Organisation du rapport***

Le présent rapport ne peut pas rendre compte de toutes les responsabilités de l'ADMSR, mais il illustre bien l'ampleur des travaux accomplis et notre capacité de nous adapter à l'évolution du milieu.

Ce rapport est divisé en trois grands chapitres : le 20<sup>e</sup> anniversaire du Ministère, la gestion des ressources et le rendement opérationnel. Le chapitre portant sur la gestion des ressources est un résumé de notre rendement dans les secteurs des ressources humaines et financières, tandis que celui qui traite du rendement opérationnel décrit succinctement quelques-unes des grandes réalisations de cinq groupes : les Opérations relatives au spectre, les Communications et la Culture, les Affaires publiques, les Télécommunications d'urgence et l'Agence des télécommunications gouvernementales. Le personnel des Affaires publiques et des Communications et de la Culture travaille dans les bureaux régionaux. Celui de l'ATG est présent dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de district. Quant à celui des Opérations relatives au spectre et des Télécommunications d'urgence, il est réparti dans tout le Secteur.

**VINGTIÈME ANNIVERSAIRE**



## VINGTIÈME ANNIVERSAIRE

Les employés de l'ADMSR ont participé à de nombreuses activités organisées pour marquer le 20e anniversaire du Ministère créé le 1er avril 1969. Les efforts conjugués des gestionnaires régionaux des Affaires publiques, des représentants de la DAP au comité directeur ainsi que de la DGIS ont rendu possibles d'importantes réalisations.

### *Initiatives ministérielles*

Des plaques qui soulignent la mission du Ministère, conçues pour illustrer l'importance de notre mandat commun, sont maintenant exposées bien en vue dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de district à travers tout le pays.

Des 243 distinctions remises aux employés qui comptent 20 ans de service, 127 ont été remises à des employés de l'ADMSR, dont 88 travaillent à l'extérieur de l'Administration centrale. Ces hologrammes ont été présentées à leurs récipiendaires lors de cérémonies variées un peu partout au pays.

Dans la région de l'Ontario, par exemple, 120 des 140 employés de la zone Toronto-Windsor se sont réunis avec l'ADMSR au cours d'une matinée de juillet. Douze "pionniers" ont fait l'objet d'un témoignage de reconnaissance pour leur 20 ans de service au Ministère et sept retraités qui se sont joints au groupe pour le repas du midi ont reçu un tee-shirt qui leur rappellera ce 20e anniversaire.

Au cours du mois d'août, à Sault-Sainte-Marie, trois employés ont reçu un témoignage de reconnaissance pour leur ancienneté en présence de tous les membres du bureau de la région nord de l'Ontario. L'événement coïncidait avec la conférence annuelle sur les opérations de cette région. La ville de Sault-Sainte-Marie a reconnu notre rôle historique dans les affaires locales en décrétant que cette semaine était celle du ministère des Communications.

Les employés de nos bureaux de Belleville et d'Ottawa se sont réunis à Brockville en octobre afin de souligner les 20 ans de service de quatre "pionniers".

### **Initiatives du secteur**

La station radio d'amateur, dont le Ministre a officiellement fait l'ouverture lors du lancement des activités marquant le 20e anniversaire, a connu un vif succès aussi bien auprès des employés que dans le milieu des radioamateurs au Canada comme à l'étranger. Des négociations sont en cours pour que l'on continue d'exploiter la station en permanence.

Le colloque Spectre 20/20, organisé en collaboration avec le Conseil consultatif canadien de la radio, a eu lieu à Montréal à la fin de novembre. Ce colloque a permis à divers représentants du gouvernement et de l'industrie de la radio de se réunir pour discuter de toute une gamme de questions touchant le spectre des fréquences radioélectriques et des moyens à prendre pour répondre à l'accroissement de la demande.

Afin de souligner le 20e anniversaire du Ministère, l'ADMSR et la DGIS ont produit un nouvel autocollant à l'intention des opérateurs de postes radio maritimes. Cet autocollant, conçu pour sensibiliser les plaisanciers aux procédures des radiocommunications d'urgence, n'était plus disponible et sera de nouveau offert aux plaisanciers au printemps de 1990-1991.

Sur les 19 personnes dont les efforts ont été reconnus, lors du premier programme annuel d'attestation du mérite, sept employés de l'ADMSR ont été cités pour leurs mérites personnels et professionnels. **John Ohnmacht**, du bureau de district de London, a établi la communication entre des Canadiens et les victimes du tremblement de terre de Mexico. **Joanne McCourt**, inspecteur radio au bureau de district de Toronto, a été honorée pour avoir travaillé, pendant quatre ans, après les heures de bureau, avec l'escouade motorisée du corps de policiers auxiliaires du grand Toronto. On a souligné la qualité de son travail dans le domaine de la sécurité publique, de la maîtrise des foules, des événements spéciaux et de la recherche des personnes portées disparues. **Battista Foderaro**, de Winnipeg, a mis sur pied un système électronique intégré de recherche et de répertoriage des demandes. **Angèle Bourgeois**, nouvelle retraitée qui travaillait au bureau régional de l'Atlantique à Moncton, a vu reconnue sa contribution spéciale à l'établissement d'un centre d'interprétation et d'apprentissage à St. Andrews à l'Île-du-Prince-Édouard. **John Nosotti**, du bureau de district de Toronto, a été honoré pour son travail à titre de commandant et d'instructeur des officiers subalternes à l'école de la milice de Toronto. **Michel Milot**, du bureau régional du Québec, a coordonné les activités d'urgence et de télécommunications ainsi que l'installation du matériel

téléphonique et de radiocommunications lors de l'incendie de l'entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand.

Au Canada Atlantique, **Martin MacLellan, Michel Leblanc et René Guerrette**, les responsables de la conception du projet INTERACT, ont effectué un travail important de conception, de construction et de mise en oeuvre du système INTERACT, grâce auquel le personnel peut utiliser et commander à distance l'équipement radio lorsqu'il se trouve à l'extérieur de la zone de couverture locale.

On a reconnu le mérite du groupe qui a réalisé la publication de **Liaison**, bulletin de la Région du Centre qui traite de multiples sujets dont les activités des employés, les questions de santé et de condition physique et les activités sportives. Le personnel du bureau de district de Toronto a été récompensé pour son travail de planification et de soutien des radiocommunications à l'occasion du sommet économique de Toronto qui a eu lieu en juin 1988.

À l'Administration centrale, **Tom Racine**, de la Division des systèmes automatisés de gestion du spectre, a été honoré pour sa participation remarquable au développement et à la mise en oeuvre du système automatisé de gestion du spectre (SGAL).

On a aussi reconnu la participation des membres de la délégation canadienne à la CAMR ORB-88; parmi les personnes dont le nom a été mentionné, il faut souligner **Ron Amero, Ralph Zeitoun, Vish Sahay, Art Carew, Ed DuCharme et Veena Rawat**, tous de l'ADMSR.

#### ***Initiatives de l'Administration centrale***

Des employés du Secteur et leur famille ont pris part à l'épluchette de blé d'Inde organisée au Centre de recherches sur les communications en août dernier et au dîner dansant du Ministère qui a eu lieu en octobre. Le Ministère agissant comme hôte de la Division du service fédéral de Centraide dans la région d'Ottawa-Hull, plusieurs gestionnaires de l'ADMSR ont consacré temps et efforts pour organiser la campagne avec toute une série de ministères et d'organismes fédéraux participants.



### **Initiatives des régions**

Les festivités du 1er avril qui ont eu cours dans les régions ont été facilitées par des liaisons de communications établies entre l'Administration centrale et les bureaux de district. En Ontario, des employés retraités se sont joints au personnel en place pour se remémorer la situation qui régnait en 1969 et parler des nombreux changements survenus depuis cette époque. À Toronto, Lorne Greenwood, surintendant régional de la réglementation des radiocommunications et chef régional en 1969, a adressé ses souhaits à tous.

Les directeurs de district se sont réunis pendant une semaine à Ottawa à la fin d'octobre. Ils en ont profité pour actualiser leurs connaissances de tous les secteurs du Ministère et y débattre des questions de gestion avec leurs homologues et leurs collègues de l'Administration centrale.

De concert avec la DGIS, le personnel des Affaires publiques en région a pris de nombreuses photos d'employés du Ministère au travail. Le Ministère possède maintenant une photothèque à jour et enrichie qui pourra servir dans des expositions, des rapports et des exposés.

Le personnel des bureaux régionaux et des bureaux de district a organisé une série d'activités spéciales dont le but premier était de rejoindre les clients, et diverses activités sociales.

Au cours de l'automne, peu après l'arrivée du nouveau directeur général, W.J. Kozar, la **région du Pacifique** a tenu à Vancouver une journée portes ouvertes pour le bénéfice des clients du Ministère; cette journée a été consacrée aux sujets suivants : spectre, culture et technique.

Larry Reid, un ancien employé de la région du Pacifique, a fait profiter le public de son expérience en tant qu'inspecteur radio en rédigeant un livre sur les débuts du service radio sur la côte ouest. On peut maintenant consulter cet ouvrage à la bibliothèque du MDC.

Le 1er décembre, la **région du Centre** a elle aussi tenu une journée portes ouvertes à l'intention de ses clients à Edmonton. Le bureau de district de Calgary a organisé un concours de conception d'une épingle de revers. Une fois le modèle gagnant choisi, on en a fabriqué et vendu 700 exemplaires, puis

un montant de plus de 400 \$ provenant des profits a été remis à Centraide. Les représentants de la région ont participé à 12 expositions différentes consacrées à la gestion du spectre. Le bureau de district de Yellowknife a mis sur pied une station de club de radioamateurs qui exploite toutes les bandes HF et communique avec des amateurs du monde entier.

Le 20 décembre, 13 employés de la **région de l'Ontario** ont été les premiers à être récompensés dans le cadre du nouveau programme de distinctions des directeurs généraux. On a ainsi souligné la contribution de personnes à Toronto qui ont rempli des fonctions supplémentaires en l'absence du gestionnaire régional des Affaires publiques.

Dans le cadre du programme d'activités marquant le 20e anniversaire, le bureau de Kitchener a pris part au Central Ontario Exhibition organisé à Kitchener, tandis que le personnel du bureau de district d'Ottawa a participé à la SuperEx d'Ottawa et celui de London à la Western Fair de l'endroit. Le personnel du bureau de Sault-Sainte-Marie a conçu, décoré et présenté lui-même deux chars lors du défilé qui a eu lieu à l'occasion du Community Day et le directeur de district a fait la promotion du Ministère et de son 20e anniversaire sur les ondes de la station de télévision locale.

Le personnel de la **région du Québec** a participé à des expositions spéciales à Chicoutimi, Sherbrooke et Rimouski, ainsi qu'à Expotec et à Radiocomm '89 à Montréal.

La **région de l'Atlantique** a conçu un signet célébrant le 20e anniversaire à l'intention de ses clients et de ses employés. La région a participé à trois expositions : Le Festival des Acadiens en Nouvelle-Écosse, Marine '89 à Terre-Neuve et Lifestyles of the 1990s au Nouveau-Brunswick. Environ 15 000 personnes ont assisté à ces trois manifestations où nous avons oeuvré à promouvoir le rôle du Ministère en matière de communications, de culture et de gestion du spectre. Par ailleurs, une activité interne destinée à promouvoir un comité des communications dans la région a abouti récemment au lancement d'un bulletin de nouvelles appelé **InterComm Atlantique**. De plus, un concours spécial de cuisson au cours duquel s'affrontaient les divers services et bureaux de district de la région a connu un succès retentissant. La recette gagnante fut publiée dans le premier numéro d'**InterComm Atlantique**.

Par ailleurs, la première fin de semaine de juillet, Jim Wade, agent des normes et du contrôle du spectre à Moncton, a organisé une séance d'accueil au cours de laquelle il a reçu un indicatif d'appel spécial pour la station radio d'amateur de la région. Il a pu rejoindre plus de 1 500 radioamateurs répartis dans 75 pays, 48 États américains et 9 provinces.

**GESTION DES RESSOURCES**



## **GESTION DES RESSOURCES**

### ***Ressources humaines***

L'exercice 1988-1989 avait notamment été consacré à améliorer les plans d'action en matière de ressources humaines pour le secteur, les régions et les directions. Au cours de l'exercice qui s'achève, on a plutôt insisté sur la mise en oeuvre, ce qui s'est traduit par des initiatives en matière de formation, d'évaluation, de reconnaissance et d'échange interne des employés.

Même si le budget a été réduit d'environ 100 000 \$, nous avons orienté les ressources encore disponibles pour la formation, soit 586 000 \$, vers des zones où l'effet serait le plus grand. Pour ce faire, nous avons adopté une approche structurée qui inclut une analyse des besoins de formation en vue de planifier et de contrôler l'utilisation de ce budget. C'est avec plaisir que nous avons appris que d'autres secteurs reconnaissent maintenant cette approche comme un modèle utile pour le Ministère.

On s'est résolument attaqué à la question des évaluations et de l'utilisation qui en est faite, comme on le décrit ci-après.

### ***Respect des délais et qualité***

L'an dernier, l'ADMSR a été le premier secteur à terminer ses évaluations. La gestion, en concentrant ses efforts sur les évaluations, a contribué à rehausser la qualité de la partie narrative de celles-ci et le processus d'examen permanent du rendement. Le secteur a institué une pratique qui consiste à examiner le rendement au moins trois fois par année parallèlement aux suivis de gestion habituels qui ont lieu aux 5e, 9e et 12e mois.

### ***Effet sur la formation***

La saisie des données nous permet d'établir la corrélation entre la formation recommandée dans les évaluations et la formation que reçoivent les employés, une préoccupation qui avait été identifiée par les employés au cours des discussions sur la mission. Pour l'exercice 1989-1990, la corrélation était supérieure à 60 % et nous prévoyons améliorer ce résultat cette année. L'insistance mise sur cet aspect profite tant aux employés qu'au Secteur, principalement de deux façons : au moment de l'évaluation, on prend soin de

recommander la formation que l'employé pourra vraisemblablement recevoir et la formation recommandée a plus de chance de répondre à un besoin réel du Secteur.

### ***Effet sur l'avancement dans la carrière***

À partir des données contenues dans l'évaluation, nous avons cherché à encourager des initiatives propres à favoriser l'avancement dans la carrière par des détachements, des échanges avec l'industrie et d'autres mesures. À la fin de 1988-1989, pas moins de 22 personnes prenaient part à de telles initiatives. Il y en a maintenant plus de 30. En outre, nous encourageons la promotion de nos propres employés à mesure que se présentent des situations d'intérim. Employés et gestionnaires voient d'un bon oeil cet effort concerté.

### ***Règlement des questions litigieuses***

La pratique qui consiste à porter à l'attention du sous-ministre adjoint les situations difficiles, c'est-à-dire à faire le relevé des employés ayant la cote "satisfaisant" ou une cote inférieure pour que le directeur général concerné examine leur dossier, a permis de régler plusieurs cas au cours de l'année.

Bien que nous avons prévu de poursuivre un programme de reconnaissance du secteur, nous avons finalement décidé de surseoir au projet jusqu'à ce que l'on puisse mieux juger tous les enjeux, y compris la coordination avec les initiatives de reconnaissance actuelles, tant dans la fonction publique que dans le Ministère.

Le Secteur a mis en oeuvre un programme d'échange pour tenter de résoudre la question des possibilités d'avancement restreintes dont les employés se sont plaints dans le sondage auquel ils ont participé. Pour le moment, ce programme est restreint au secteur et est indépendant d'autres programmes comme celui des détachements. Comme preuve de son engagement à l'égard de cette initiative, la direction du Secteur a affecté 100 000 \$ pour permettre les échanges avec les cinq régions et l'Administration centrale, ainsi qu'à l'intérieur de celles-ci.

Enfin, un programme structuré d'orientation des employés a été mis sur pied pour les directions générales de l'Administration centrale. Lorsque les nouveaux employés se présentent au travail, une liste de contrôle permettra d'assurer qu'ils se familiarisent avec le milieu de travail, allant de détails comme l'emplacement du photocopieur à l'organisation et au rôle du Secteur.

Outre ces initiatives qui intéressent l'ensemble du Secteur, chaque directeur général a pris des mesures pour résoudre les questions propres à sa direction ou à sa région. Toutes ces initiatives ont un point en commun : l'importance accordée aux communications internes. Les activités qui suivent comptent parmi les réalisations importantes à cet égard :

- établissement d'un groupe de travail sur WordPerfect pour aider les utilisateurs dans la région de l'Atlantique;
- au Québec, publication d'une brochure exposant les réalisations régionales et la participation à divers projets comme Spectre 20/20;
- en Ontario, attention accordée aux préoccupations de certains employés comme l'amélioration des communications internes au moyen des réseaux locaux;
- la région du Centre, ayant décidé d'accroître ses compétences en matière de communications, a élaboré et présenté une série d'ateliers de deux jours sur le sujet ("Let's Communicate");
- programme régional de reconnaissance du mérite mis sur pied par la région du Pacifique et lancement d'un programme invitant les employés à exprimer librement leurs préoccupations;
- à l'Administration centrale, amélioration des communications des directeurs généraux grâce à des réunions du personnel et à la diffusion des procès-verbaux, ainsi qu'à des félicitations adressées en personne pour le travail bien fait.

#### **RÉGION DE L'ATLANTIQUE**

De nombreux employés ont maintenant un meilleur milieu de travail et en retirent plus de satisfaction grâce à des initiatives qui ont été prises dans le cadre du programme PRIDE de la région de l'Atlantique. Planifiées et mises en oeuvre par suite des consultations et du sondage menés auprès des employés, ces initiatives incluent une



amélioration de la formation, la reconnaissance du mérite, des détachements, des nominations intérimaires, une amélioration des communications et d'autres activités.

### **RÉGION DE L'ONTARIO**

Une des principales préoccupations qui est apparue lors des discussions avec le personnel et qui a donné lieu à l'élaboration du plan d'action régional de l'Ontario concerne l'absence de reconnaissance particulière du rôle spécial que joue le soutien administratif et l'absence d'une tribune où seraient identifiés leurs besoins en vue de la prise de mesures. Pour corriger la situation, les adjoints techniques et administratifs des sept bureaux de district de la région et de la Division technique se sont réunis à Toronto en décembre pour faire le point sur les nombreux changements qui touchent leur travail et proposer des modifications et des améliorations. D'autres employés administratifs régionaux se sont joints à eux pour bon nombre des séances.

Un comité représentatif a été constitué et des téléconférences auront lieu régulièrement pour assurer des communications efficaces et déceler les problèmes ou préoccupations propres aux champs de compétence de chacun.

En Ontario, le pourcentage d'attrition du personnel s'est maintenu à un niveau très élevé. Par conséquent, il a fallu des ressources considérables pour assurer la formation des nouveaux employés. La dotation en personnel, ainsi que les activités de formation et de paye qui s'y rapportent, a été une des grandes réalisations de l'année. Le 31 décembre 1989, 41 employés nommés pour une période indéterminée (23 % de l'effectif) étaient en poste depuis moins d'un an. De ces 41 personnes, 33 avaient été nommées après le 1er avril et 23 d'entre elles occupaient pour la première fois un poste au Ministère.

Seize nouveaux inspecteurs radio ont été recrutés dont un a déjà accepté une mutation qui le ramène dans la région de l'Atlantique. Le traitement d'entrée a été porté au maximum du niveau EL-1 au bureau de district de Toronto afin de faire concurrence aux autres employeurs et d'attirer des candidats des provinces de l'Atlantique.

La Division du personnel de la région de l'Ontario a obtenu d'excellents résultats de dotation en personnel et a pris avec beaucoup d'efficacité les nombreuses mesures relatives à la rémunération des personnes qui ont été embauchées et de celles qui sont parties.

Les nouveaux employés mettent un certain temps avant d'atteindre leur vitesse de croisière et les autres employés, dont un bon nombre comptent peu d'ancienneté, ont assumé la responsabilité de former le nouveau personnel tout en veillant à l'exécution du travail courant.

Une expérience consistant à confier à un employé, à titre intérimaire, les fonctions de coordonnateur de la formation technique s'est révélée une réussite. On s'attendait à ce que l'employé passe seulement la moitié de son temps à la formation, mais il a dû y consacrer presque tout son temps. Si l'expérience a nui aux opérations du bureau de Hamilton, l'ensemble des avantages qu'en ont retirés l'employé et l'organisation ont beaucoup plus que compensé les inconvénients.

Un des objectifs stratégiques que poursuivait la région de l'Ontario en 1989-1990 consistait à accroître la participation des bureaux de district dans les domaines des Communications et de la Culture et des Affaires publiques de même que dans d'autres activités moins traditionnelles.

Dans le cadre de l'entente de développement culturel Canada-Ontario, les directeurs de district et leurs employés ont eu l'occasion d'accomplir un certain nombre de tâches déléguées, ce qui a accru le nombre d'années-personnes disponibles pour le portefeuille Communications et Culture.

Le directeur du bureau de district d'Ottawa a pris part aux présentations sur la déclaration d'entente de la région du patrimoine qui ont eu lieu à Carleton Place. À cette occasion, le directeur a prononcé une brève allocution dans laquelle il a souligné le rôle que joue le Ministère dans le financement du projet de la région du patrimoine de Lanark. Il a aussi pris part à une cérémonie marquant la proclamation de Perth comme patrimoine au cours de laquelle on a remis un exemplaire des ententes relatives au projet de la région du patrimoine de Lanark aux représentants des cantons de North Burgess, Drummond et Bathurst et de la ville de Perth.

Le personnel du bureau de Hamilton a assisté à une réception organisée par le conseil des arts d'Oakville au centre local des arts de la scène, à la réunion du réseau régional de radiodiffusion d'urgence de Niagara et à la démonstration connexe qui a eu lieu à Thorold, au Waterfront Symposium de Burlington et à une réunion du comité directeur pour le centre scientifique des Grands Lacs. En outre, un rapport a été dressé à chacune de ces occasions.

Le directeur de district du nord de l'Ontario et les inspecteurs qui dirigent les bureaux auxiliaires de Thunder Bay et de Kenora ont participé aux festivités du 5e anniversaire du réseau radio Wawatay à Sioux Lookout à la fin de septembre et ont été les principaux maîtres d'oeuvre du guide des opérateurs radio qui sera publié en cri.

Le directeur du bureau de district d'Ottawa est le coordonnateur "délégué" par le Ministère relativement au projet de musée du canal Rideau et le directeur du bureau de la région nord de l'Ontario joue un rôle analogue en ce qui concerne deux projets EDER à Sault-Sainte-Marie. Par ailleurs, le directeur du bureau d'Ottawa a organisé la participation des médias à l'annonce du financement du projet de la Cour des arts.

### **RÉGION DU CENTRE**

Dans la région du Centre, pour donner suite au sondage mené auprès des employés qui montre que le personnel de soutien déplore souvent le peu d'enrichissement de leurs emplois, on a invité ces employés et leurs directeurs à indiquer les nouveaux défis qu'ils pourraient relever. Plusieurs commis des bureaux régionaux et de district du Manitoba ont permuté pour des périodes variables, parfois pour plusieurs mois. Dans certains bureaux de district, ces employés ont accompagné les inspecteurs radio sur le terrain. Les employés de bureau sont généralement les premiers employés du Ministère avec lesquels les clients communiquent et l'expérience pratique que ces commis ont pu acquérir leur a permis de répondre avec plus d'assurance aux questions du public. On a même détaché un commis auprès de l'Administration centrale pour qu'il acquière de nouvelles connaissances et pour lui permettre d'échanger des opinions avec le personnel de la Division des applications automatisées.

La région du Centre a également indiqué qu'elle avait besoin de nouveau matériel informatique pour être plus automatisée et offrir de meilleurs services. L'administration a réaffecté des fonds de capital pour l'achat de microordinateurs supplémentaires et des périphériques associés. En outre, on a mis l'accent sur la formation en informatique. Le personnel a élaboré et présenté des cours de formation axés sur l'acquisition des connaissances de base permettant une utilisation efficace du nouveau matériel. Grâce à ces cours, le personnel possède maintenant les outils et les connaissances dont il a besoin pour donner un meilleur rendement.

### **RÉGION DU PACIFIQUE**

Dans la région du Pacifique, un rapport sur les opérations ("Opérations 2000") rédigé par un groupe de travail comprenant des employés des opérations et comptant sur les

connaissances spécialisées des gestionnaires régionaux, a analysé des projections minimales et maximales de la charge de travail à partir des estimations de croissance en matière de délivrance de licences, des propositions de changements aux règlements et des prévisions pour tous les principaux secteurs de prestation de programmes dont la région est chargée.

La région du Pacifique a élaboré un certificat de mérite qui est remis par les gestionnaires des opérations régionales et de district. Elle a en outre mis en oeuvre un programme en vertu duquel les employés peuvent faire connaître à la haute direction régionale, en toute confiance et, s'ils le désirent, dans l'anonymat, leur point de vue sur toute question reliée au travail. Enfin, elle a établi une liste de contrôle des employés qui favorise la tenue de réunions régulières entre le personnel et les surveillants.

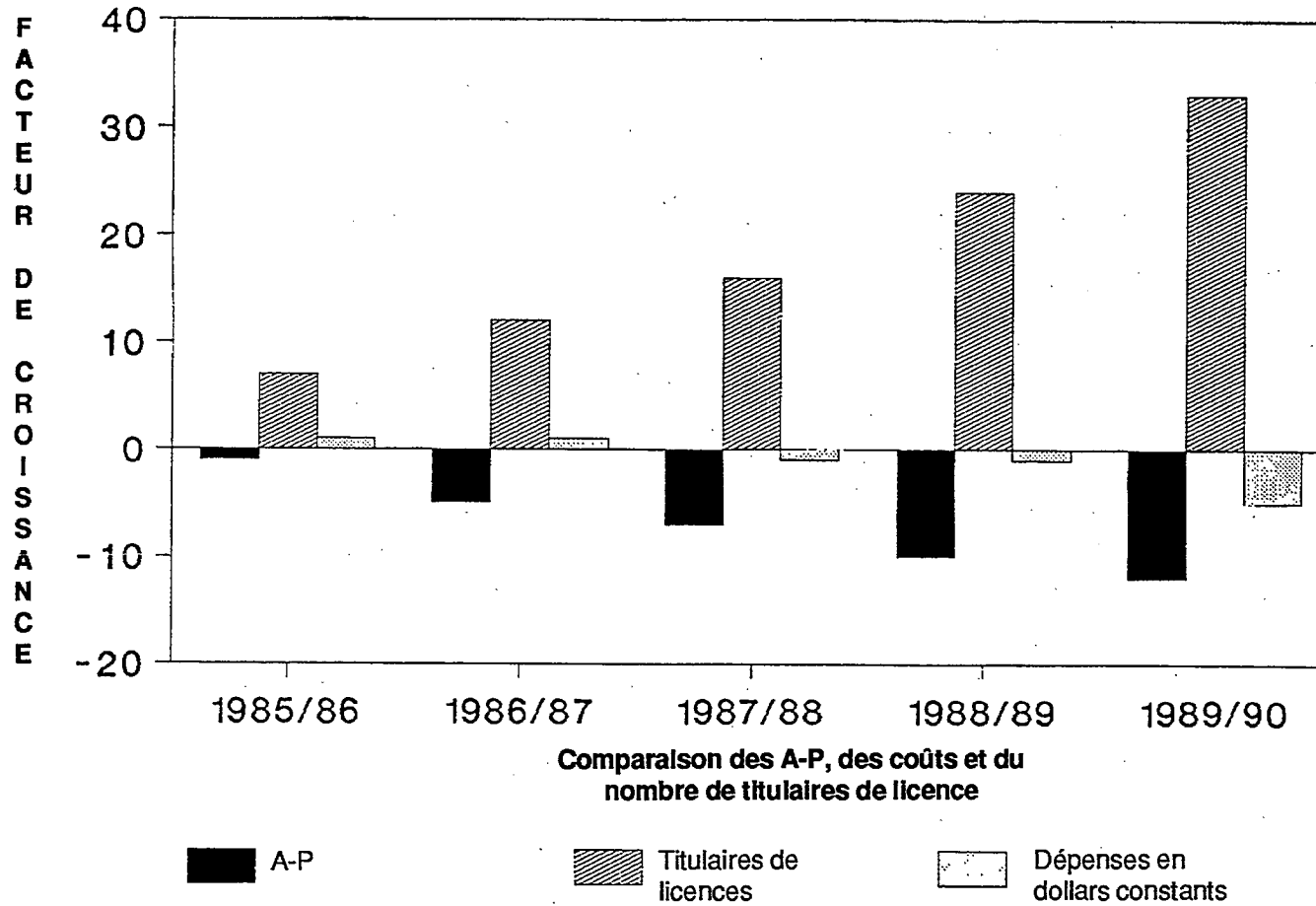
### ***Représentation équitable et langues officielles***

Les efforts soutenus que nous avons faits au Québec nous ont permis d'atteindre nos objectifs de représentation linguistique plus tôt que la date prévue du 31 mars 1990. Nous avons continué à réaliser des progrès en faisant appel à des femmes pour occuper des emplois non traditionnels, portant à 17 le nombre de femmes dans la catégorie EL et à 5 le nombre d'ingénieures qui travaillent maintenant dans le Secteur.

### ***Productivité***

Grâce surtout à la participation active des gens du Secteur, la productivité s'est encore améliorée cette année. Le graphique qui suit montre les changements relatifs concernant les exploitants de stations radio, nos dépenses en dollars constants et les années-personnes au cours des cinq dernières années.

Normalisation de la situation en ce qui concerne les A-P, les coûts et les titulaires de licence par rapport à la gestion du spectre



## ***Ressources financières***

Les dépenses du Secteur se sont élevées à 49 694 000 \$, ce qui représente une augmentation de 1,6 % par rapport à 1988-1989. La réduction du nombre d'A-P utilisées (19,5) par rapport à 1988-1989 a contribué à freiner l'augmentation de nos coûts. Le tableau ci-dessous indique l'affectation de nos ressources et la compare avec celle de l'année précédente.

	1989-1990			1988-1989	
	Budget	Dépenses	Écart	Dépenses	Différence
Années-personnes	907	903	4,0	922,5	(19,5)
(000 \$)					
Salaires	37 887	38 165*	(278)	39 120	(955)
Biens et Services	9 491	9 491	0	6 675	2 816
Immobilisation	1 993	1 993	0	3 077	1 084
Subventions	45	45	0	35	10
<b>Total</b>	<b>49 707 \$</b>	<b>49 694 \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>46 854 \$</b>	<b>787 \$</b>

\* Comprend un montant d'environ 1,7 million de dollars en rémunération rétroactive.



**RENDEMENT OPÉRATIONNEL**





## OPÉRATIONS RELATIVES AU SPECTRE

La promulgation de la Loi sur la radiocommunication en octobre 1989 représente la réalisation la plus marquante dans le Secteur de la gestion du spectre cette année. Le Secteur a par ailleurs parrainé le colloque Spectre 20/20 de 1989, conjointement avec le Conseil consultatif canadien de la radio (CCCR), afin d'examiner la situation du spectre et de préparer des plans d'avenir. En règle générale, les projets du Secteur visaient à répondre aux demandes suscitées par la mise en oeuvre d'un nouveau barème de droits, les nouvelles utilisations que l'on fait du spectre et les intérêts concurrentiels, et à améliorer la productivité grâce à l'automatisation et à la réduction du fardeau de la réglementation.

Le Secteur de la gestion du spectre a fourni des services de qualité à un nombre croissant de clients avec moins de ressources, et continue de le faire grâce à une meilleure formation du personnel, à l'automatisation, aux projets visant à améliorer la satisfaction et la productivité des employés et à un meilleur appui de la part des utilisateurs du spectre.

### ***Autorisation et contrôle du spectre***

#### ***Exploitation générale***

L'augmentation du nombre d'utilisateurs continue de caractériser l'utilisation des radiocommunications au Canada, surtout dans le domaine de la radio cellulaire. La délivrance de licences collectives nous aide à répondre à cette demande accrue. En 1989-1990, le Secteur a délivré quelques 99 400 licences nouvelles et modifiées, et traité en tout 925 000 renouvellements de licence de station radio. Les comptes ont rapporté en moyenne 279 \$. Les droits des licences radio ont rapporté en tout 61,4 millions de dollars, alors que les autres droits liés à des programmes comme le Programme de raccordement de matériel terminal et le Programme d'homologation des appareils radio ont généré des revenus supplémentaires de 1,9 million de dollars.

#### ***Service de téléappel national sur 900 MHz***

Le Secteur s'est employé consciencieusement à la planification et à la mise en place d'un processus de délivrance de licences concurrentiel et adapté qui a abouti à l'attribution de fréquences de téléappel canado-américaines et

nationales. L'appel d'offres pour les voies 929 à 932 MHz nouvellement désignées a été publié dans la **Gazette du Canada**, le 13 mai 1989.

En décembre, on a attribué deux licences d'utilisation de fréquences partagées avec les États-Unis et sept licences d'utilisation de fréquences réservées exclusivement aux Canadiens. Cantel Incorporated et MBM International Network (Motorola Canada, Maclean Hunter et The Beeper People) ont été autorisés à partager deux fréquences nationales avec les États-Unis; par ailleurs, Maclean-Hunter, Telelink Canada, Cantel, CNCP Télécommunications, The Beeper People Inc., Motorola Canada et La Corporation Scotpage ont été autorisés à utiliser des fréquences canadiennes.

Au Canada, c'est la deuxième fois seulement que l'on procède de cette façon et les demandeurs, même s'ils ne sont pas tous entièrement satisfaits des résultats, ont reconnu le bien-fondé de ce processus d'attribution des fréquences.

## ***Planification et politique de la réglementation***

### ***Loi sur la radiocommunication***

La Loi sur la radiocommunication, présentée de nouveau à la Chambre des communes le 12 avril 1989 en tant que projet de loi C-6, représentait un des projets les plus importants du Secteur au cours des dernières années. Ce projet de loi important a été adopté par la Chambre des communes à la fin de juin et, après un examen par le Comité permanent du Sénat sur les transports et les communications, a reçu la sanction royale le 4 octobre 1989.

### ***Réduction du fardeau de la réglementation***

Un nouveau règlement établissant la délivrance de licences collectives pour les radiocommunicateurs a été approuvé par le Comité spécial du Conseil le 14 décembre 1989 et entrera en vigueur le 1er avril 1990. Le 15 novembre 1989, le processus d'autorisation des stations de base cellulaires a été grandement rationalisé, ce qui a permis de réduire de plus de la moitié l'échange de documents entre les fournisseurs du service cellulaire et le Ministère. Le Secteur a simplifié le processus de délivrance des licences pour les terminaux TTPO, afin d'accélérer la délivrance des licences pour pallier l'augmentation du nombre de demandes. Le Secteur a également mis au point et en oeuvre une stratégie pour la délivrance des licences des terminaux mobiles en

communication avec des satellites. Le Secteur pourra ainsi réduire immédiatement le fardeau administratif et se consacrer à la délivrance de licences collectives. La déréglementation des licences du SRG a également contribué à réduire le contrôle de la réglementation.

### ***Points saillants dans les régions***

#### ***Région de l'Atlantique***

Les faits saillants dans la région ont été l'examen de la bande de 30 à 890 MHz, le service national de téléappel sur 900 MHz et la mise en oeuvre du plan pour la bande de 900 MHz. Très peu de problèmes ont été soulevés en ce qui concerne l'emplacement des antennes et les préoccupations municipales, et ils ont été réglés rapidement et de manière satisfaisante.

Des poursuites ont été entreprises contre M. George Loveless de Burin (Terre-Neuve). Le procès de M. Loveless, prévu à l'origine pour le 10 janvier 1990, a été reporté au 13 février 1990. M. Loveless a plaidé coupable et a été condamné à une amende de 150 \$ ou sept jours de prison.

Le service cellulaire a augmenté de manière assez remarquable dans la région au cours de l'année si l'on considère la faible densité de la population desservie. La majorité des grands centres urbains du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont desservis, de même que le corridor routier entre Bridgewater (Nouvelle-Écosse) et Fredericton (Nouveau-Brunswick) et à l'est de New Glasgow (Nouvelle-Écosse). On cherche actuellement à offrir ce service sur l'autoroute transcanadienne jusqu'à la frontière du Québec et à l'est du Cap-Breton. La région tient déjà compte dans sa planification de la fourniture du service cellulaire à Terre-Neuve au cours du prochain exercice. Le service de téléappel sur 900 MHz devrait également être offert bientôt, maintenant que l'on a attribué des fréquences nationales à CANTEL.

En ce qui concerne l'autorisation, les services terrestres fixes et mobiles montrent tous les deux un taux de croissance plus élevé que prévu en termes de volume, ce qui s'inscrit dans la tendance apparue en 1988-1989.

#### ***Région du Québec***

Un logiciel connu sous l'appellation "SYSPARC" a été élaboré par la région du Québec afin de faciliter la gestion des données administratives et techniques

des parcs d'antennes. Ce logiciel est également pourvu d'un module de calculs techniques servant à l'évaluation de la compatibilité électromagnétique d'une fréquence radio sur un parc d'antennes.

En plus d'être utilisé par tous les bureaux de district de la région du Québec, 8 entreprises du milieu de la radiocommunication au Québec (dont le ministère des Communications du Québec) ont déjà fait l'acquisition de ce logiciel. Environ 75 % des parcs d'antennes de la région sont administrés par ces entreprises. Leur utilisation de SYSPARC devrait, à court terme, les initier au processus d'étude de compatibilité électromagnétique pour leurs propres stations radio, menant à une économie de ressources pour le Ministère et une amélioration de la qualité du service offert en réduisant les délais de délivrance des licences. La région du Québec amorce maintenant sa dernière phase de commercialisation de ce produit en envisageant, par l'entremise de la Société canadienne des brevets et d'exploitation, de trouver un partenaire commercial tels DGB ou Spectro-Can, qui se chargera d'en faire la promotion au niveau national et international.

Le personnel de Trois-Rivières a été confronté à une situation peu ordinaire dans le cadre d'une enquête de brouillage, alors qu'un véhicule du bureau auxiliaire fut magnétisé par la reprise soudaine de l'alimentation électrique (à forte intensité de courant) à une aluminerie de l'Alcan. La magnétisation complète du véhicule affectait le fonctionnement de plusieurs appareils installés à son bord, notamment les écrans à rayons cathodiques et les téléviseurs. Seul l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec offrait un service de démagnétisation pour ce problème inhabituel et ce, à un coût très important et sans pouvoir en garantir les résultats. Grâce à l'ingéniosité de notre personnel et à la collaboration d'employés qui ont uni leurs efforts, une solution fut trouvée et appliquée de façon efficace et le véhicule a pu retrouver sa condition magnétique originale. En effet, deux employés ont imaginé et appliqué une solution qui consistait à enrouler littéralement le véhicule d'un fil électrique très long pour recréer un nouveau champ magnétique à l'aide de l'alimentation électrique conventionnelle. Cette alimentation a pu être scientifiquement manipulée pour influencer le champ magnétique jusqu'à ce que le degré de magnétisation du véhicule soit diminué à un niveau acceptable.

De plus, un agent technique affecté au bureau auxiliaire de Val D'Or a vu son autonomie et son efficacité accrues par l'utilisation d'un micro-ordinateur portatif dans son travail quotidien. Des programmes utilitaires servant entre autres à

effectuer le calcul des produits d'intermodulation, la vérification de l'atténuation des lignes de transmission et le calcul des droits de licence lui sont devenus des outils indispensables pour oeuvrer à distance de son bureau d'attache en plus de lui fournir un moyen efficace de communiquer avec le bureau de district dont il relève.

### ***Région de l'Ontario***

La région de l'Ontario a connu des augmentations de ses opérations bien supérieures à celles envisagées au début de l'exercice, surtout en ce qui concerne les questions de compétence pour les bâtis d'antenne et la délivrance de licences pour les systèmes à micro-ondes, particulièrement avec les applications qui mettent en question le processus de la réglementation.

Seuls deux des quinze cas de compétence pour les bâtis d'antenne (Wolfe Island et Scarborough) ont abouti à une décision inacceptable pour les édiles municipaux; le cas de Scarborough devrait être réglé en temps opportun.

Dans le sud de l'Ontario, de plus en plus de questions délicates de compétence pour les bâtis d'antenne continuent d'être soulevées et nécessitent un engagement considérable de la part des employés des bureaux régionaux et de district concernant diverses installations controversées. Le Ministère a dû déléguer des représentants à diverses réunions de conseils municipaux, aux audiences de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et aux assemblées municipales afin d'expliquer son rôle et de répondre aux questions sur cette question litigieuse. Les fonctionnaires du Ministère devaient également répondre de manière informelle à des députés fédéraux ou provinciaux qui avaient téléphoné directement au bureau de district concerné.

Depuis le début de l'exercice, la région de l'Ontario s'est occupée de quinze cas d'objections concernant des bâtis d'antenne, dont six sont maintenant réglés. La majorité des cas mettaient en cause des stations cellulaires proposées par Bell Cellulaire et Cantel. Un cas notoire concernait le projet de Bell Canada d'installer un service de communication par micro-ondes sur Wolfe Island. Le bureau régional s'est engagé activement avec toutes les parties à analyser les préoccupations et le pouvoir de Bell Canada de poursuivre son projet. La licence vient d'être délivrée même si la municipalité n'a pas donné son accord.

Trois cas mettaient en cause des installations de radiodiffusion qui subissaient du brouillage à cause de l'érection d'un pylône de transmission cellulaire. Un de ces cas portait sur l'exploitation des installations de télévision de Radio-Canada à Sudbury, un autre sur l'exploitation de la station AM CHYR à Leamington, et le troisième sur l'exploitation de la station AM CHOW de Welland. Dans chacun de ces cas, les entreprises de radio cellulaire se sont montrées très coopératives pour trouver une solution.

Au cours de l'année, le Secteur a délégué la responsabilité de traiter avec les municipalités, les députés et les radiodiffuseurs aux employés des bureaux de district et des bureaux auxiliaires, qui relèvent déjà le défi et obtiennent d'excellents résultats.

### ***Région du Centre***

L'augmentation graduelle des besoins d'utilisation du spectre des fréquences par les stations mobiles menace les bandes de fréquences utilisées par les services fixes. Les titulaires de licences de systèmes fixes étaient au fait de la situation et le bureau régional a établi un échéancier national pour leur retirer les bandes touchées. Le transfert de certaines parties de la bande de 900 MHz des services fixes aux services mobiles a causé un problème particulier à la région du Centre car le secteur des ressources faisait une grande utilisation de cette bande pour fournir des services comme la surveillance et le contrôle des pipelines. L'exploitation de ces systèmes fixes existants aurait retardé l'introduction de nouveaux services mobiles comme les services nationaux de téléappel. Dans certains cas, les systèmes fixes des régions auraient empêché la mise en oeuvre d'un service national. La section technique de la région du Centre a négocié avec les titulaires de licence des systèmes fixes afin d'élaborer un plan pour exclure leurs systèmes de la bande de 900 MHz. Les nouveaux services mobiles peuvent maintenant être mis en oeuvre plus tôt que ne le permettait l'échéancier national.

### ***Région du Pacifique***

Dans le but de relever les défis que posent l'encombrement du spectre et les problèmes de brouillage qui en résultent, le personnel chargé de l'exploitation a fait des efforts concertés pour réunir des utilisateurs du spectre intéressés aux mêmes ressources, afin de formuler des stratégies à long terme de réduction du brouillage. Le personnel a préparé un document de travail sur l'évolution régionale du service de câblodistribution, sur ses besoins de fréquences

accrues et sur le rayonnement des systèmes, afin de faciliter les échanges avec cette industrie et avec les services de sécurité régionaux.

Le personnel de la région du Pacifique a rencontré les utilisateurs des voies à large bande, des associations industrielles et d'éventuels fournisseurs de nouveaux services concernant les projets du Ministère pour la bande de 900 MHz. Cette consultation a rendu possibles l'installation et l'introduction de nouveaux services, avant la date officielle d'août 1990, pour les prestataires de services qui ont signé des ententes de coordination avec les utilisateurs actuels des voies à large bande.

Les bureaux de district de la région du Pacifique ont encore vu augmenter le nombre de licences en moyenne de 10 p. 100 par rapport à 1988-1989. Le personnel des bureaux de district a communiqué avec les utilisateurs afin de favoriser l'autodiscipline et de réduire au minimum les cas où il faut faire appliquer les règlements.

### ***Planification et technique du spectre***

#### ***Réseaux locaux (RL)***

Pour augmenter l'efficacité des opérations et faciliter les communications, on a livré et installé du matériel d'établissement de réseaux locaux pour le secteur de l'ADMSR dans les bureaux régionaux, dans 21 bureaux de district et dans cinq directions de l'Administration centrale. Le personnel de la DGEP a assuré la formation poussée des gestionnaires de réseaux locaux dans l'ensemble du Secteur. Les réseaux locaux fonctionnent en autonomie et le logiciel d'application est converti pour y être utilisé avant l'interconnexion au moyen du X.25, dans une configuration de grand réseau du Secteur. On a préparé et diffusé un guide d'utilisation indiquant comment se servir du réseau local et soulignant les divers services.

Par exemple, la mise en place du réseau local Banyan dans chacune des sept plus grands bureaux de l'Ontario a constitué une grande réussite parce que les utilisateurs l'ont très bien accepté, suite à un travail d'équipe et à un plan de secteur coordonné faisant appel au personnel de l'Administration centrale, des bureaux régionaux et des bureaux de district.



Tous les employés de la région utilisent actuellement le système de courrier électronique Banyan et envisagent de mettre en oeuvre le grand réseau pour devenir plus efficaces et plus rentables. Les serveurs de réseaux locaux traitent actuellement quelques logiciels opérationnels et on en achètera ou en mettra d'autres au point au besoin.

### ***Conversion et transfert à Semi-Tech Microelectronics (STM)***

L'arrivée à échéance de notre contrat de gestion des installations et l'augmentation continue de la charge de travail nous ont poussés à chercher une solution rentable. En combinant les besoins en informatique de l'ADMSR et de l'ATG, nous avons obtenu une économie d'échelle importante. Suite à un appel d'offres concurrentiel et à des négociations, nous avons conclu avec STM un contrat de services informatiques pour la Gestion des installations, qui permettra à notre Secteur de réaliser des économies substantielles au cours des cinq prochaines années. Malgré la conversion des configurations matérielle et logicielle, la transition s'est effectuée sans interruption des opérations. Le délai de réponse du système a été grandement amélioré et le nombre d'utilisateurs ayant accès au système a doublé au cours de la présente année. La surveillance permanente du rendement nous permettra de faire face à une éventuelle augmentation de la charge de travail.

### ***Système d'exploitation et de gestion du contrôle du spectre (SEGCS)***

Dans le but de soutenir les activités de contrôle du spectre, la Direction a entrepris de mettre au point un prototype du système d'exploitation et de gestion du contrôle du spectre. Le système articulé sur micro-ordinateur aide les inspecteurs et les superviseurs à mener leurs enquêtes sur le brouillage radioélectrique. Le premier module du système, qui reçoit certaines catégories d'enquêtes publiques, a été mis au point et évalué. On a terminé l'installation du système dans l'ensemble du Secteur, de même que l'on a donné la formation nécessaire, et le premier module sera utilisé à partir du 1er avril 1990.

### ***Compatibilité des prothèses auditives avec les appareils téléphoniques***

À la suite de la déclaration du CRTC indiquant qu'il était dans l'intérêt public que les téléphones reliés aux réseaux des compagnies de téléphone soumises à la réglementation fédérale puissent être compatibles avec les prothèses auditives, le Ministère a intégré ces exigences dans les normes du Programme de raccordement de matériel terminal. Le Ministère a rapidement mis en oeuvre le programme de compatibilité des prothèses auditives avec les appareils téléphoniques par l'intermédiaire du Comité consultatif du programme de

raccordement de matériel terminal. Les exigences techniques et les méthodes d'essai de la compatibilité des prothèses auditives avec les appareils téléphoniques ont été ajoutées aux normes d'homologation du Ministère. Cette introduction rapide des normes de compatibilité, en même temps que l'échéancier de la FCC, a empêché le dumping de téléphones non compatibles au Canada. Le Ministère a réussi à introduire sans problème les règlements en partie en publiant un "Bulletin du Comité consultatif du Programme de raccordement de matériel terminal" destiné à tous les détenteurs d'un certificat d'homologation de matériel terminal, qui a renseigné la clientèle cible et a permis à celle-ci de continuer à participer au processus.

### ***Réunion finale de la période d'étude du CCIR et du Groupe de travail intérimaire 8/13***

Le personnel du Secteur a participé de manière très active aux dernières réunions du cycle d'étude de quatre ans du CCIR afin de justifier les positions du Canada prises à la lumière des besoins nationaux de radiocommunications prévus au pays. Les questions liées à la télévision à haute définition, à la radiodiffusion numérique sonore et aux caractéristiques des futurs services mobiles personnels ont attiré particulièrement l'attention. La préparation considérable qui était nécessaire et qui mobilisait un grand nombre de ressources a permis d'atteindre les objectifs du Canada sur presque tous les points.

Il faut prendre note particulièrement des activités du Groupe de travail intérimaire 8/13 sur l'évolution prévue de la téléphonie cellulaire et son fusionnement avec les communications personnelles. Le personnel du Secteur joue présentement un rôle prépondérant dans ce groupe de travail international afin de fixer les exigences d'utilisation du spectre, les caractéristiques voulues et l'échelonnement éventuel d'un tel service. Les conclusions du groupe de travail, qui doivent être diffusées l'an prochain, auront probablement une forte incidence sur les nouvelles répartitions des fréquences éventuelles à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1992.

### ***Spectre 20/20 de 1989***

Dans le but d'examiner les innovations et de se concentrer sur la façon de relever les défis que pose l'accroissement des radiocommunications, le Ministère a parrainé le colloque SPECTRE 20/20 de 1989, conjointement avec le Conseil consultatif canadien de la radio (CCCR). Le thème de ce deuxième colloque, qui était "Innovations : Le défi commun", a été mené à bonne fin et de

nombreuses autorités nationales et internationales reconnues ont présenté des exposés sur une gamme de questions liées au spectre des fréquences radio. Tous les secteurs de l'industrie de la radiocommunication et du gouvernement assistaient au colloque; le nombre de participants a dépassé de 50 p. 100 celui de 1987. Ce niveau de participation indique que Spectre 20/20 est de plus en plus reconnu. Le colloque a eu lieu à Montréal les 28 et 29 novembre au Grand Hôtel et dans son allocution d'ouverture, le Ministre a donné un aperçu des projets du Ministère dans le domaine de la politique des télécommunications et des questions de réglementation.

### ***Divulgateion des normes pour les systèmes cellulaires numériques***

Dans le but de rendre l'utilisation du spectre plus efficiente, l'administration publique et les organisations industrielles ont élaboré conjointement des normes pour le matériel cellulaire numérique utilisé en Amérique du Nord. On prévoit que ces normes seront prêtes au cours du deuxième trimestre de 1990. En Europe, l'élaboration de normes pour les systèmes cellulaires numériques en est à peu près au même point d'avancement. On a également divulgué des normes d'efficience dans l'utilisation du spectre pour les nouvelles bandes de fréquences récemment mises à la disposition des services mobiles terrestres.

### ***Insensibilisation du matériel électronique***

En présence de champs électromagnétiques comme les signaux des émetteurs radio, certains appareils électroniques réagissent comme un récepteur radio et ne fonctionnent plus normalement. Le nombre croissant d'incidents de ce genre, aggravé par la prolifération du nombre d'appareils radio et d'appareils électroniques personnels, a entraîné dans la Loi sur la radiocommunication qui vient d'être adoptée, l'attribution de pouvoirs en vue de contrôler l'insensibilité aux rayonnements électromagnétiques du matériel sensible, ce qui comblait un vide juridictionnel existant depuis longtemps.

On a préparé un plan stratégique triennal qui indique les questions à traiter en premier et prévoit les activités du Secteur préalables à sa mise en oeuvre. Les mesures immédiates ne sont pas d'ordre réglementaire et sont axées plutôt sur les caractéristiques du milieu électromagnétique et sur l'état actuel de l'insensibilité du matériel électronique grand public, sur la sensibilisation accrue du public au problème et aux recours possibles, et sur une meilleure coopération de l'industrie de l'électronique afin de mettre au point et d'observer volontairement des normes de rendement minimales en matière d'insensibilité. En plus d'une politique après-vente responsable de la part des fabricants et de

leurs représentants concernant la réparation, le remplacement ou le remboursement, ces initiatives devraient suffire à prévenir la mise en oeuvre de limites d'insensibilité obligatoires. L'efficacité de cette façon de faire sera examinée périodiquement au fur et à mesure de l'avancement du programme.

### ***Centres de services du spectre***

La région de l'Ontario, principalement par l'intermédiaire du centre régional des services du spectre de Acton et des bureaux de district d'Ottawa et de Kitchener, a bien répondu à un certain nombre de demandes de soutien de l'Administration centrale, de l'industrie canadienne et de l'étranger, de même qu'à l'exécution de fonctions spéciales pour les sections de l'Administration centrale et des organismes de l'extérieur. Au centre régional de Acton, les visites incluaient des démonstrations des systèmes de surveillance de la gestion du spectre à l'intention de représentants de gouvernements étrangers et de l'industrie canadienne des communications. Ont participé à ces visites : M. B. Mauzer de Miller Communications à Ottawa accompagné de deux ressortissants pakistanais; quatre fonctionnaires indonésiens (MM. Sitoru, Gundi, Lubis et Hasyim); MM. B. Wardlaw et R. Haines de Spectrocan (M. Haines est resté au centre pendant cinq jours); MM. L. Cobb (NCA) et M. Leblanc (région de l'Atlantique) qui sont restés deux jours; le responsable de la Federal Communications Commission chargé de surveiller la station située à Alleghan (Michigan) et l'instructeur en chef, en septembre; M. A. Jordan (DTC) qui représentait le gouvernement d'Australie; M. E. Farrel de DGB Systems Integrators Inc. de Montréal (bureau de district et centre régional de services du spectre de Kitchener); M. Christensen de Spectrocan; des députés de pays du Pacifique (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) qui ont visité le centre pendant une journée; M. Brian Weston, vice-président de Datacap Limited Ottawa; et M. Denis Deschênes de DGB Systems Integrators Inc. de Montréal (bureau de district et centre régional de services du spectre). M. Chan du Bureau des postes de Hong Kong a reçu une formation sur la gestion du spectre au bureau de district et au centre régional de services du spectre de Kitchener du 21 au 25 août 1989. Ce programme de formation comprenait une explication poussée du mandat général du Ministère et l'exécution des fonctions liées au contrôle du spectre et à la délivrance de licences au bureau de district. M. A. Prabhu (directeur de la Division du transfert et du soutien de la technologie de la DGEP) et M. Sinclair Volk (gestionnaire de la Division du soutien international à la commercialisation de l'ADMTR) ont accompagné certains visiteurs.

Les visiteurs se sont montrés intéressés par les sujets suivants : les systèmes automatisés du Centre et ses programmes opérationnels pour les services fixe et mobile, et le transfert technologique lié au projet IRMA (appareil intégré de télésurveillance). La société Spectrocan a reçu de la documentation sur les projets IRMA et ICSCAN, en plus de plusieurs programmes faisant partie du logiciel et liés aux systèmes de balayage automatisés et à d'autres projets mis au point au centre. Des membres de divers groupes de l'industrie des communications oeuvrant sur des projets internationaux ont également été invités à des démonstrations du projet IRMA qui ont eu lieu à Ottawa au colloque des directeurs des bureaux de district du pays.

D'autres demandes d'information sur la gestion du spectre, les systèmes de surveillance automatisés et les programmes de formation sont parvenues des gouvernements de Ste-Lucie, de St-Vincent, de Grenade, du Sri Lanka, de Papouasie- Nouvelle-Guinée, de même que de la Division des projets de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le bureau de district d'Ottawa a également joué un rôle important en soutenant les engagements internationaux du Ministère et les projets de l'industrie canadienne des communications; il a en outre accueilli seize visiteurs de pays du Commonwealth qui participaient à une séance de formation de deux mois donnée par la Division du transfert et du soutien de la technologie. Ces visiteurs ont eu un aperçu du fonctionnement d'un bureau de district ordinaire dans une administration décentralisée et ont fait une visite des installations de radiodiffusion dans la région.

### ***Réglementation en matière de radiodiffusion***

La Direction de la réglementation de la radiodiffusion a délivré au cours de l'exercice 3 094 certificats de radiodiffusion nouveaux, renouvelés ou modifiés, en vue de la fourniture de services de radiodiffusion AM et FM, de télédiffusion et de câblodistribution. La ventilation des certificats se résume comme suit :

## Certificats émis

1989-1990

	Nouveaux	Renouvelés	Modifiés	Total
AM	32	407	47	486
FM	57	557	55	669
Télédiffusion	64	801	109	974
Câblodistribution	213	409	343	965
	<u>366</u>	<u>2 174</u>	<u>554</u>	<u>3 094</u>

### *Télévision à haute définition*

Au cours de l'année, le Canada et d'autres pays ont manifesté un intérêt de plus en plus marqué pour la télévision à haute définition et la télévision avancée, et ont tenu de plus en plus d'activités sur cette question. La Direction a fourni un immense apport technique et un leadership marqué sur la scène nationale et internationale en faveur de l'établissement de normes universelles pour la télévision à haute définition ou la télévision avancée. À l'échelle nationale, la DGBR partage la présidence du Comité canadien des systèmes de radiodiffusion de pointe qu'elle a mis sur pied en 1987. Ce comité mixte du gouvernement et de l'industrie est maintenant reconnu comme la tribune où l'on discute au Canada de toutes les questions liées aux nouveaux systèmes de radiodiffusion.

### *Radiodiffusion sonore audionumérique*

L'industrie de la radiodiffusion s'est montrée très intéressée à la radiodiffusion audionumérique; cette nouvelle technologie permet de diffuser un son de la qualité d'un disque compact à des auditeurs à la maison ou sur la route. La Direction a entrepris des études afin de fixer les exigences du spectre et des stratégies de mise en oeuvre possibles. On a prévu une démonstration du système prototype pour le printemps ou l'été 1990.

### *Modèle de prévision du rayonnement*

Le Ministère s'est entendu avec Santé et Bien-être social Canada concernant un modèle de prévision informatisé du rayonnement non ionisant qui servira à contrôler la sécurité du milieu au moment du traitement des demandes de stations de radiodiffusion. On a évalué la précision du modèle grâce à des

mesures poussées de la puissance des signaux dans les environs des stations de radiodiffusion de l'ensemble du Canada. Ce travail répond à une préoccupation du public concernant les répercussions sur la santé des signaux radioélectriques puissants.

### ***Compatibilité des stations FM et des stations NAVCOM***

On a terminé les travaux sur le modèle d'analyse informatique des stations FM et des stations NAVCOM servant à prévoir et à contrôler le brouillage que les stations de radiodiffusion FM causent au matériel du système aéroporté d'atterrissage aux instruments. Le modèle comprend les résultats des recherches obtenus dans les essais en vol auxquels a participé Transports Canada. Ces travaux font du Canada un chef de file mondial sur cette question délicate de la sécurité de la navigation aérienne.

### ***Bande AM***

Il y a eu consensus sur la majorité des questions négociées avec les États-Unis relativement à l'accord bilatéral en vue de l'utilisation de la bande AM élargie (1605 à 1705 kHz) dans les zones transfrontalières. Le nouvel accord devrait être prêt au moment de l'utilisation de la bande dans les Amériques en juillet 1990. Cet accord ouvrira la voie à la création de nombreux nouveaux services locaux de radiodiffusion AM dans les deux pays.

### ***Réunion de la CITEL***

La DGBR a présidé une réunion du comité technique sur la radiodiffusion de la Conférence interaméricaine des télécommunications (CITEL) qui a eu lieu à Buenos Aires (Argentine). On a discuté principalement des questions suivantes: la mise en œuvre du plan d'élargissement de la bande AM dans la région 2 (les Amériques), les préparatifs concernant les futures conférences de l'UIT sur la radiodiffusion sur ondes courtes et les satellites de radiodiffusion, et les mesures à prendre pour régler les incompatibilités entre les stations de radiodiffusion AM dans la région 2.

## COMMUNICATIONS ET CULTURE

Le secteur a continué à accroître son rôle dans la livraison des programmes ministériels au cours de l'année. Plusieurs initiatives méritent une mention spéciale. Le comité directeur pour le développement régional a rehaussé ses efforts pour coordonner les activités régionales du Ministère concernant les activités de communications et de culture.

Dans le cadre de son rôle accru dans le domaine de l'élaboration de politiques, le Secteur a préparé une annexe régionale au document de stratégie globale du Ministre afin de fixer des priorités à court et à long terme.

Les postes des experts-conseils régionaux du Programme d'appui aux musées ont été transférés de l'Administration centrale aux bureaux régionaux de Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver; cette décision a entraîné d'importantes mesures de planification pour garantir une transition en douceur et le maintien du bon service assuré à la communauté muséale. À la fin de l'exercice, le secteur a convenu de mécanismes appropriés avec le Secteur des Affaires culturelles et de la radiodiffusion. L'expert-conseil de la région du Pacifique a déménagé en novembre et, à la fin de l'exercice, la dotation en personnel avançait dans les autres régions.

Un certain nombre de bureaux de district ont participé activement à l'analyse des projets, dans le cadre des efforts poursuivis pour offrir le Programme d'initiatives culturelles au niveau local. Il est important de noter que le nombre de demandes en vertu du Programme d'initiatives culturelles continue d'augmenter, dans chacun des trois éléments du Programme.

Un autre projet important du Secteur consiste à régionaliser les projets fondés sur des applications de la technologie des communications. Sous la présidence de DGCP, on a mis sur pied un comité d'examen formé de directeurs généraux du CRC et des bureaux régionaux afin de fixer des thèmes prioritaires et d'élaborer un plan de travail pour 1990-1991.

Toutes les régions ont continué d'assumer une plus grande responsabilité à l'égard des programmes, particulièrement en ce qui concerne les projets régionaux et les centres



d'applications régionaux comme le Centre canadien des communications maritimes de St. John's (Terre-Neuve) et le projet Computers and the Law maintenant appelé Legal Information Systems and Technology Foundation (LIST) à l'Université de la Colombie-Britannique de Vancouver.

Les bureaux régionaux ont en outre joué un rôle essentiel dans la mise sur pied des comités consultatifs régionaux de Vision 2000, de même que dans les consultations sur le statut de l'artiste et la politique en matière de design et dans l'élaboration de l'étude sur le profil des consommateurs d'art.

### ***Région du Pacifique***

Les activités de développement régional constituent le fondement essentiel qui a permis de faire avancer le mandat du Ministère dans la région du Pacifique. En franchissant tous les échelons dans les limites du temps et du budget prévus le bureau régional a rempli un accord de financement à l'appui du projet CANSIF pour l'échange électronique de données dans le port de Vancouver.

Le Ministère a donné son appui à la création du Centre for Image and Sound Research (Centre de recherches sur l'image et le son) à l'Université Simon Fraser, et a négocié avec succès le financement du National Wireless Communications Research Foundation (Centre national de recherches en communications sans fil), également à Vancouver.

Le Ministère a été le premier organisme fédéral à prêter son appui au projet Computers and the Law de l'Université de la Colombie-Britannique. Au cours du présent exercice, ce projet a officiellement été rebaptisé le Legal Information Systems and Technologies Foundation, et il a fait l'objet d'une stratégie pour commercialiser ses services de bases de données.

L'exécution du Programme d'appui aux musées et du Programme d'initiatives culturelles constituait une responsabilité prioritaire au cours de l'exercice, surtout à la lumière de l'accent mis par le Ministère sur la régionalisation. Suite au déménagement de l'expert-conseil du Programme d'appui aux musées pour la Colombie-Britannique et le Yukon, le Secteur a traité huit demandes, dont sept ont été approuvées par le Ministre.

La présente année a été marquée par la première contribution importante des bureaux de district au processus d'analyses des projets du Programme d'initiatives culturelles dans la région du Pacifique.

Le personnel a également joué un rôle de première importance dans l'élaboration d'une politique culturelle par diverses administrations municipales.

### ***Région du Centre***

On a assisté au cours de la présente année à l'achèvement de l'entente auxiliaire de l'EDER entre le Canada et le Manitoba et à la préparation de la soumission au Conseil du Trésor en vue d'un accord de financement pour prolonger l'existence du Bureau de développement des industries culturelles, après des négociations poussées avec l'administration provinciale et la collectivité.

La région du Centre a joué un rôle important au conseil d'administration de Saskfilm, l'office provincial du film qui a ouvert ses portes en janvier 1990. Le bureau régional a participé activement au travail précédant la création de l'office, en élaborant des lignes directrices de programme et un plan administratif triennal, en faisant la dotation en personnel et en préparant des contrats. La première série de demandes a eu lieu en février 1990. Le bureau régional a aidé à évaluer les projets, et a approuvé conséquemment des prêts à l'expansion d'une valeur de 285 000 \$ en faveur de 15 cinéastes de la Saskatchewan.

La région du Centre a assumé un rôle de chef de file dans la mise sur pied à Winnipeg du Centre canadien de télématique et de soins de la santé. Le bureau régional s'est occupé d'élaborer un plan commercial complet en vue des opérations du Centre du télématique et de soins de la santé, d'aider le conseil d'administration à choisir un directeur général, de participer d'office au conseil d'administration et d'élaborer conjointement des activités de projet. Depuis que le nouveau plan commercial a été approuvé, le Centre a été en mesure de commencer à travailler sur dix projets d'une valeur approximative de 1,2 million de dollars.

### ***Région de l'Ontario***

L'entente auxiliaire pour le développement culturel entre le Canada et l'Ontario est déjà à moitié réalisée, quelque 3,5 millions de dollars ayant été versés en vertu de cette entente auxiliaire entre avril et mai, afin de réduire le nombre de demandes accumulées

depuis l'exercice 1988-1989. Les dix derniers projets ont été approuvés et les fonds ont été entièrement engagés; 5,1 millions de dollars seront versés d'ici la fin de l'exercice en vertu de cette entente.

Les paramètres de l'évaluation de l'entente auxiliaire ont été établis définitivement et l'appel d'offres a été émis.

La participation des bureaux de district aux projets de l'EDER va maintenant plus loin que la surveillance des médias et inclut la surveillance des projets, la planification d'activités, l'évaluation des projets et les relations avec les bénéficiaires.

Le projet pilote du Programme d'initiatives culturelles sur les festivals et les événements spéciaux a pris fin pour le bureau de district de Toronto. Le projet a fourni des renseignements valables sur le temps de préparation et de traitement requis pour permettre aux employés du bureau de district de faire l'analyse sur place des demandes, de même que des renseignements sur les aptitudes et les connaissances nécessaires à cette fin.

La représentation des bureaux régionaux a augmenté aux réunions des associations professionnelles franco-ontariennes sur les arts et les communications. Entre autres, les problèmes de financement du Théâtre Français de Toronto ont nécessité une attention soutenue.

Le bureau régional a assuré la coordination des consultations sur la politique du statut de l'artiste qui ont eu lieu entre le Ministère et treize regroupements régionaux d'artistes. Le bureau régional a également participé à l'élaboration d'une politique nationale de design et à l'étude sur le profil des consommateurs d'art actuellement en cours.

Le bureau régional a collaboré à Carrefour Export '89 organisé par le Centre du commerce international, qui offrait un accès direct aux commissaires du commerce du Canada et sensibilisait davantage l'industrie aux projets de développement des exportations du Centre du commerce international.

Les employés ont en outre coordonné la tenue d'une réunion entre le MDC, Téléfilm Canada et des représentants des industries du cinéma et de la radiodiffusion afin de

favoriser leur participation à l'élaboration et à l'application des traités internationaux de coproduction de films et d'émissions de télévision.

### ***Région du Québec***

Le niveau d'activité au bureau régional demeure très élevé et la responsabilité pour les communications et la culture a été transféré au secteur SMAQ au cours de l'été. Le bureau de district de Montréal a eu l'heureuse initiative de choisir trois employés pour visiter les laboratoires du CRC et de l'avenue Clyde dans le cadre des activités entourant le 20e anniversaire du Ministère.

### ***Région de l'Atlantique***

Le bureau régional a fait avancer énormément les projets de développement en cours conjointement avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) et les administrations provinciales. La région a négocié avec succès un accord de financement en matière de développement culturel entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard d'une valeur de 3,55 millions de dollars, qui doit être annoncé au début de 1990. Le bureau régional négocie un accord semblable avec la province du Nouveau-Brunswick et l'a soumis aux deux paliers de gouvernement afin de faire approuver un financement de cinq millions de dollars.

Le Centre canadien des communications maritimes et le Telemedecine and Educational Technologies Resource Agency (TETRA) de St. John's (Terre-Neuve) en sont tous les deux rendus aux étapes de mise en oeuvre et d'exploitation. L'étape de la définition de projet du Centre de recherche et développement en traductique doit commencer en avril 1990 à l'Université de Moncton.

Des projets d'accords de coopération pour le développement des communications ont été déposés pour étude au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, et pourront être examinés au moment des rondes de négociations subséquentes en 1990. Le bureau régional a établi des alliances stratégiques avec la Société d'expansion du Cap-Breton et avec le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada (MIST) en Nouvelle-Écosse afin d'y poursuivre le travail du Ministère dans le domaine du développement des communications.



## AFFAIRES PUBLIQUES

Outre les activités régulières liées aux communications internes et externes, les activités régionales des gestionnaires des Affaires publiques comportaient deux volets principaux cette année : l'aide au Ministre au cours de ses visites et l'organisation des activités entourant le 20<sup>e</sup> anniversaire du Ministère. En outre, les régions du Pacifique et du Centre ont produit régulièrement des bulletins d'information à l'intention des employés, et la région de l'Atlantique a comblé un poste à temps plein au service des Affaires publiques et lancé à la fin de l'exercice le premier numéro de son bulletin d'information intitulé **Intercomm Atlantique**.

**Dans la région du Pacifique**, les communications internes étaient une priorité. Parmi les projets de la région, on comptait la mise sur pied d'un bulletin d'information régional à l'intention des employés, la mise en application du Programme de consultation spontanée de la base pour en faire un mécanisme bilatéral d'échange de l'information entre les employés et la direction, une série de conférences à l'heure du déjeuner, et la mise en oeuvre d'une liste de contrôle des employés afin de garantir un dialogue efficace et régulier entre les employés et leurs superviseurs.

On a utilisé des approches dynamiques pour les affaires publiques afin d'assurer l'exécution des programmes, par exemple : on a réussi plusieurs projets d'édition dont l'un doit servir à l'échelle nationale, on a pourvu à la couverture médiatique lors des visites du Ministre dans la région, et on a mis sur pied un programme régional de relations publiques pour les célébrations du 20<sup>e</sup> anniversaire.

Le Airshow Canada, un colloque international et un salon de l'aéronautique, a permis au personnel régional de fournir des services de gestion logistique, des ressources en personnel et des services de coordination qui ont contribué au succès de cette tribune internationale pour la promotion du SHARP et du satellite MSAT.

La **région du Centre** a aidé à coordonner le rapport annuel du Bureau de développement des industries culturelles et a participé aux discussions sur l'avenir de l'entente auxiliaire entre le Canada et le Manitoba.

À la suite de l'intérêt soulevé par la présentation du modificatif à apporter à la Loi sur les chemins de fer, qui touchait les trois provinces des Prairies, le bureau régional a analysé à fond la couverture que les médias ont faite de la question des télécommunications.

Il convient tout spécialement de prendre note de l'affectation du gestionnaire des Affaires publiques au poste de directeur intérimaire du service régional des Communications et de la Culture pour une période de neuf mois, et du détachement d'un employé de la DGIS d'Ottawa aux Affaires publiques de la région du Centre.

Dans la région de l'**Atlantique**, l'intégration du Gestionnaire régional des affaires publiques à ses nouvelles fonctions a permis la réorganisation de certains services tels les expositions publiques, la distribution des publications, un suivi accru des demandes d'information, et l'élaboration de nouvelles mesures pour les communications internes.

Le Comité régional des communications internes regroupe maintenant des représentants des bureaux de district et des bureaux auxiliaires, et il est chargé d'élaborer un bulletin de nouvelles internes pour les employés qui s'intitule **Atlantic Intercomm Atlantique**. Par ailleurs, la Région a élaboré une stratégie de communications en vue de l'annonce et des programmes de l'Entente de coopération sur le développement culturel à l'Île-du-Prince-Édouard. Une coordination active des activités du 20e anniversaire, et trois visites du Ministre sont enregistrées à l'actif des affaires publiques dans la région.

## **TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE**

### ***Planification en prévision des tremblements de terre***

Protection civile Canada est en train de mettre au point un plan concernant les activités de sauvetage à la suite d'un tremblement de terre. D'intéressants progrès ont été réalisés dans la formulation des éléments du plan portant sur les télécommunications. On a mis au point un questionnaire afin de déterminer les principales exigences des éléments de réponse éventuels en matière de télécommunications. On propose d'élaborer davantage ce plan pour en faire un plan global de réaction à d'autres types d'urgences.

### ***Réseau d'alerte et de radiodiffusion d'urgence (RARU)***

Suite à la décision du Conseil du Trésor de ne pas aller de l'avant avec la mise au point d'un réseau d'alerte et de radiodiffusion d'urgence financé par l'administration fédérale, les activités relatives au projet ont été orientées vers la formulation d'un document d'information et de lignes directrices dont peuvent se servir d'éventuels utilisateurs (les administrations provinciales et municipales) et l'industrie pour élaborer des réseaux d'alertes régionaux ou locaux basés sur la radiodiffusion.

### ***Formation et exercices***

Au cours de l'année, des employés chargés des télécommunications d'urgence ont participé à la préparation et à la présentation de deux cours sur les communications d'urgence au Collège de la Protection civile du Canada à Amprior. En outre, les fonctionnaires du Ministère ont présenté des exposés à un certain nombre de colloques et d'ateliers qui ont eu lieu au Collège. Ils ont également participé à la planification et à la présentation d'un certain nombre d'exercices réussis sur les télécommunications et la protection civile à l'échelle nationale et internationale, y compris à l'exercice WINTEX CIMEX 89 de l'OTAN et aux exercices connexes entre les services nationaux de télécommunications faisant appel à des réseaux transatlantiques complexes.



### ***Télécommunications internationales***

Le Ministère a participé à l'élaboration d'un certain nombre de plans internationaux sur la gestion prioritaire et la restauration du trafic international à l'aide de supports d'information diversifiés, dans une foule de situations d'urgence.

### ***Procédures de télécommunications d'urgence***

Le Ministère prépare actuellement un guide des mesures d'urgence et des instructions permanentes qui vont préciser comment réagir à une vaste gamme de dangers et de situations d'urgence.

## **Opérations régionales de l'ATG**

### ***Gestion des réseaux unifiés***

La modernisation et l'expansion des services téléphoniques locaux se sont étendues à Belleville (Ontario), à l'aéroport international de Vancouver, à Truro (Nouvelle-Écosse) et à Vancouver sud. L'ATG s'est également engagée à étendre le système Centrex III de Toronto au sud d'Etobicoke.

L'analyse faite dans la région de l'Atlantique sur les besoins de l'ATG et des ministères clients en matière de traitement des commandes téléphoniques locales et d'automatisation de l'inventaire aboutira prochainement à la mise à l'essai au début de l'exercice 1990-1991 d'un système de gestion étendu et perfectionné visant à répondre aux besoins de l'ATG, des clients et des politiques du Conseil du Trésor.

### ***Audio-messagerie***

À la suite d'un essai réussi de l'audio-messagerie à Halifax, on a installé le service gouvernemental d'audio-messagerie à Ottawa, Vancouver, Toronto et Montréal. Les ministères clients commandent le service et paient 40 \$ de frais d'installation et 9,95 \$ de frais de service par mois, quel que soit l'endroit où ils se trouvent au pays.

Les ministères clients des régions ont manifesté beaucoup d'intérêt pour les possibilités de l'audio-messagerie de diffuser efficacement des renseignements généraux au public. Des applications de ce genre ont été mises au point dans le système pilote de Statistique Canada, Travaux publics et Environnement Canada à Halifax.

### ***Réseaux de télécommunications***

La région du Québec a pris les dispositions nécessaires pour que la Banque fédérale de développement utilise le réseau gouvernemental de commutation par paquets pour son réseau de transmission de données desservant 52 endroits différents.

La région du Centre a profité d'une restructuration des tarifs du service OUTWATS en Saskatchewan pour faire des économies mensuelles de 5 000 \$.

Le réseau privé du gouvernement a été élargi pour desservir le nord de la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Par ailleurs, le réseau sera étendu aux États-Unis à partir de réseaux unifiés à Vancouver et à Toronto.

Les opérations de l'Agence des télécommunications gouvernementales dans la région du Pacifique ont subi les énormes répercussions des réductions de tarif pour les interurbains commerciaux et des augmentations du taux des lignes privées. Malgré l'augmentation du coût des appels sur le réseau interurbain de l'État, la région du Pacifique a créé de nouvelles voies d'acheminement rentables vers le territoire continental des États-Unis, le nord de la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest, qui ont permis au gouvernement du Canada d'économiser.

### ***Activités reliées à la clientèle***

La région du Québec a coordonné les services de télécommunications nécessaires pour la conférence internationale sur le SIDA qui a eu lieu à Montréal en juin dernier; elle a également fourni des services téléphoniques locaux de 450 lignes au Collège des douanes de Rigaud.

La région de l'Ontario a obtenu, à la suite d'un appel d'offres concurrentiel, des services d'entretien pour trois autocommutateurs privés (PBX) appartenant au Ministère et gérés par ce dernier, dont les services unifiés étaient fournis par deux titulaires de contrat de service. Le service offert par le soumissionnaire choisi s'est révélé équivalent sur le plan de la qualité technique et bien meilleur marché pour les ministères clients qui utilisent le service PBX.

La région du Centre a négocié avec le Manitoba Telephone System (MTS) pour obtenir un service technique personnalisé pour 19 édifices au Manitoba. La compagnie de téléphone assigne des installateurs à des édifices spécifiques, ce qui améliore grandement la qualité et l'à-propos du service offert.

La conception artistique de la page couverture choisie pour l'annuaire téléphonique gouvernemental de la région du Pacifique de 1990-1991 présente comme thème l'art et l'artisanat autochtones de la côte du Pacifique. Cette idée a été bien reçue et contribue à promouvoir légitimement l'art et la culture autochtones dans la région.

La région de l'Atlantique a signé une entente préliminaire avec Travaux publics Canada concernant les responsabilités et les rôles respectifs de chaque ministère en ce qui concerne la fourniture de plans de câblage pour la transmission des signaux téléphoniques et de données concernant tous les édifices fédéraux dans la région. Un protocole d'entente officiel sera préparé au début du prochain exercice.

